

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

-----

**N° SG 2023-208**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur GUEZENNEC David, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,  
VU la demande formulée par l'entreprise TELEC SERVICES SARL sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement rue du 07 juin 1944 à l'occasion de travaux pour l'implantation d'une armoire de la fibre optique,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 01 mai 2023 au 31 mai 2023,  
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation et le stationnement de tous les véhicules ou engins à deux roues **seront interdits du 01 mai 2023 au 31 mai 2023** :

- Rue du 07 juin 1944, au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise TELEC SERVICES SARL

**Article 3** – Tout véhicule en infraction pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 4** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-quatre avril deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

